

## TRANSACTION

<b>PRIX NET VENDEUR</b>	<b>HONORAIRES AGENCE TTC</b> (prix TVA incluse à 20%)
<b>Jusqu'à 100 000 €uros</b>	<b>7 % maximum</b>
<b>De 100 001 à 200 000 €uros</b>	<b>6 % maximum</b>
<b>De 200 001 à 300 000 €uros</b>	<b>5,5 % maximum</b>
<b>De 300 001 à 500 000 €uros</b>	<b>5 % maximum</b>
<b>+ de 500 000 €uros</b>	<b>4 % maximum</b>
Une négociation du prix de vente à la baisse implique un nouveau calcul des honoraires d'agence.	<b>Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur.</b>

## HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du bailleur et du locataire selon le décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 pour un logement loué vide ou meublé

**H.C.L = 10 €uros TTC / m<sup>2</sup> habitables pour les prestations liées à la visite, au dossier, à la rédaction du bail**

**H.edl = 3 €uros TTC / m<sup>2</sup> habitables pour les prestations liées à l'état des lieux.**

Le montant des honoraires à la charge du locataire pour les prestations mentionnées ne peut excéder celui facturé au bailleur pour ces mêmes prestations.

## HONORAIRES de location à usage commercial ou professionnel

à la charge du bailleur et du locataire :

**10 % du loyer annuel hors charges.**